

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 1654220

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 162491 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AKRAN ABDELATEF

Date de naissance : 01/01/1949

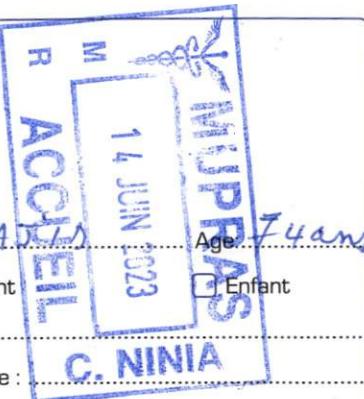
Adresse : LOT. LAOUNE N°469 CASABLANCA

Tél. : 639255272 Total des frais engagés

855,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/06/2013

Nom et prénom du malade : ABDELATEF AKRAN

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Combatrice

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22.06.2023	S		f 300	HARAOUI ANDREANNE Professeur Raum: 101 - Tél: 03 88 59 45 - GSM: 0661505411

étaillé	Cachet et signature du M
aires	attestant le paiement, de
UR HARÉA	OUI Abdellaziz Professeur
INANCES	Cherif Traumalogie 13 Avenue de la Gare 94590 Rueil Malmaison Tél : 01 45 50 54 33

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/09/23	555,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

Docteur HARFAOUI Abdennaceur

الدكتور حرفاوي عبد النصر

Professeur

أستاذ

Chirurgie Traumatologique - Orthopédique

جراحة العظام و المفاصل

Casablanca, le : 20/6/2013 الدار البيضاء في

Akram

Abdelwajid

82,00 ① Isox 200 u d 21 

22,00 ② Cedol 

35,10 ③ Recardon 

132,90 ④ Gabline 25 

283,00 ⑤ Chedeho Sufi 40 

22, rue Jalal Eddine Assayouti, Place des Iris - 20100 Casablanca - Maroc - N.C.E : 001715826000092

Tél. : 05 22 945 945 - GSM : 06 61 505 412 - E-mail : naceurharfaoui@gmail.com

21 Tel.

DR HARFAOUI Abdennaceur
Professeur
Chirurgie Traumatologique Orthopédique
22, rue Jalal Eddine Assayouti Place des Iris Casablanca
Tél. : 05 22 945 945 Gym. 0661 505494
E-mail : naceurharfaoui@gmail.com

LOT 8200 5 A
PER 25
PFV 82 DH 00

ZENITH Pharma
AMM N° 556/17 DMP/21/NRQ



6 11800 12712 14

PPV : 283,00 DH



Médicament autorisé n° 3400933591731

GABLINE®

Prégabaline



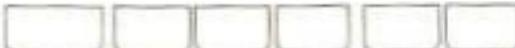
LOT 230243 1

EXP 12 2024

PPV 132.90 DH 56 gélules

25 mg

Voie orale



DURÉE MATIN MIDI SOIR AVANT APRÈS



Bécidouze®

(Complexe vitaminique B₁ - B₆ - B₁₂)

FORME PHARMACEUTIQUE ET PRÉSENTATION :

Comprimés dragéifiés : Boîte de 20

COMPOSITION :

Thiamine mononitrate (vit. B ₁).....	250 mg
Pyridoxine chlorhydrate (vit. B ₆).....	250 mg
Cyanocobalamine (vit. B ₁₂)	1,8 mg
Excipients q.s.p	1 comprimé dragéifié

CLASSE PHARMACOTHERAPEUTIQUE :

Vitamines du groupe B.

DANS QUELS CAS UTILISER CE MÉDICAMENT ?

Ce médicament est utilisé dans le traitement des algies à composante neurologique et neuromusculaire.

DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MÉDICAMENT ?

Ce médicament ne doit pas être utilisé :

- Hypersensibilité avérée à la Vitamine B₁.
- Lévodopa.
- Tumeur maligne : en raison de la croissance des tissus à taux de multiplication cellulaire pris en compte.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE SPÉCIALES

En raison de la présence de saccharose dans la forme dragéeifiée, il est recommandé aux personnes portant un diabète de sucre ou ayant un cas d'intolérance au fructose, de sucre de canne et de galactose ou de déficit en sucrase-isomérase de prendre ce médicament avec précaution. La quantité de saccharose : 366,67 mg, en tenant compte de l'apport quotidien recommandé.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

INTERACTIONS MÉDICALEMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS :

AFIN D'ÉVITER D'ÉVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MÉDICAMENTS, SIGNALEZ SYSTÉMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

Association contre-indiquée

Vitamine B₆

- Lévodopa

Inhibition de l'activité de la lévodopa lorsqu'elle est utilisée sans inhibiteur de la dopadécarboxylase périphérique.

Eviter tout apport de pyridoxine en l'absence d'inhibiteur de la dopadécarboxylase.

Association à prendre en compte

Vitamine B₁₂

- Antisécrétaires antihistaminiques H₂

Risque de carence en cyanocobalamine après traitement prolongé (quelques années), la réduction de l'acidité gastrique par ces médicaments pouvant diminuer l'absorption digestive de la vitamine B₁₂.

- Antisécrétaires inhibiteurs de la pompe à protons

Risque de carence en cyanocobalamine après traitement prolongé (quelques années), la réduction de l'acidité gastrique par ces médicaments pouvant diminuer l'absorption digestive de la vitamine B₁₂.

BECIDOUZE®

20 dragées

PPV 35DH10

EXP 01/2026
LOT 200075

Cédol®

PARACETAMOL + CODEINE

IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

COMPOSITION

Paracétamol
Phosphate de codéine hémihydratée
(Quantité correspondante en codéine base)
Excipients q.s.p.

2403

FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimé sécable - boîte de 20.

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTALGIQUE CENTRAL ET PERIPHERIQUE (N. Système ner

DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT

Traitement chez l'adulte des douleurs d'intensité modérée à intense, le paracétamol utilisé seul.

DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT

Ce médicament NE DOIT PAS ETRE UTILISE dans les cas suivants:

- allergie connue au paracétamol ou à la codéine
- maladie grave du foie,
- chez l'asthmatique,
- en cas d'insuffisance respiratoire,
- Allaitement

Ce médicament NE DOIT GENERALEMENT PAS ETRE UTILISE, sauf avis contraire de votre médecin avec des médicaments contenant de la buprénorphine, de la nalbuphine ou de la pentazocine
EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE SPECIALES

En cas de maladie chronique (au long cours) des bronches ou des poumons s'accompagnant d'expectoration, en cas de maladie du foie ou d'insuffisance rénale ainsi que chez les sujets âgés, un avis médical est indispensable.
Ne pas utiliser ce médicament de façon prolongée en raison du risque de dépendance.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

La prise de boissons alcoolisées durant le traitement est déconseillée.

EN CAS DE DOUTE NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS

AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS, notamment avec la buprénorphine, la nalbuphine ou la pentazocine, IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

Ce médicament contient du paracétamol et de la codéine. D'autres médicaments en contiennent.
Ne les associez pas afin de ne pas dépasser les doses maximales conseillées (cf. posologie).